



Données des membres du Mouvement Scout de Suisse

Manuel d'instructions



Contenu

1	Introduction	4
1.1	Situation de départ	4
1.2	Que peut faire la base de données des membres	5
2	Fonctionnement	7
2.1	Organisation	7
2.1.1	Tâche secrétariat général au niveau du MSdS	7
2.1.2	Commission informatique	7
2.1.3	Groupes de projets / Équipes	7
2.1.4	Tâche des PowerUsers au niveau AC	7
2.1.5	Tâche utilisateur (administrateur d'adresses)	7
2.2	Support	8
3	Développement	9
3.1	Développement continu	9
3.2	Agenda annuel	11
3.3	Environnement de test	11
3.4	Mesure de la MiData	12
4	Information utilisateurs	12
4.1	Conditions d'utilisation	12
4.2	Conseils aux utilisateurs	12
5	Utilisation des données	13
5.1	Généralités	13
5.2	Utilisation des données	13
6	Concept des autorisations	14
6.1	Structure	14
6.2	Autorisation	15
6.3	Rôles d'autorisation	16
6.3.1	Pour les groupes dans la structure	16
6.3.2	Pour événements, camps et cours	16
6.4	Fonctions	17
6.4.1	Événement	21
6.4.2	Camps	21
6.4.3	Cours	21
6.5	Exemple	22
7	Annexe	24
7.1	Glossaire	24
7.2	Description du processus MiData	25
7.3	Exemples pratiques d'utilisation des données	26
7.4	Conditions légales	27
7.4.1	Sources / Références	30



Version

Version	Date	Auteur(s)	Description des modifications	Statut
0.1	19.04.2013	Zephir	Première version	Projet
0.2	08.05.2013	Zephir	Compléments équipe de projet	Projet
0.3	23.05.2013	Zephir	Inputs Advisory Board	Projet
0.4	10.06.2013	Zephir	Inputs Wiff	Projet
0.5	11.06.2013	Zephir	Projet pour AB	Projet
0.6	17.06.2013	Omega	Commentaires de AB	Projet
0.7	28.06.2013	Zephir	Compléments de AB, PT, SA	Projet
0.8	01.07.2013	Zephir	Maquette du MSdS (adaptée)	Projet
1.2	16.07.2013	Zephir	Version de consultation AC	final
1.3	18.12.2013	Zephir	Ajustements concept des autorisations en raison de la solution de Puzzle	Projet
1.4	14.04.2014	Zephir	Mise à jour chapitre 4.4 et 4.5 autorisations	Projet
2.0	09.06.2015	Zephir	Importants ajustements, introduction effacée, manuel d'instructions actualisé, concept des autorisations complété	final
2.1	23.10.2015	Zephir	Ajustements module formation, organisation du secrétariat général	Projet
2.2	03.11.2015	Zephir	Compléments d'utilisation des données et de l'agenda annuel -> projet pour AB	Projet
3.0	15.01.2016	Zephir	Ajustements de l'AB, changement de nom du concept d'utilisation pour le guide d'utilisation	final
3.1	08.02.2016	Kauri	Détails ajustés, ajustements orthographiques Version pour l'AB	Projet
3.2	23.2.2016	Zephir	Version pour la réception de fin de projet	Projet



1 Introduction

Ce document décrit comment est réglé le fonctionnement de la base de données (MiData) du Mouvement Scout de Suisse (MSdS) et qui assure quelles tâches. Il montre comment le support et l'évolution continue sont organisés. Le document rassemble des conseils pour les utilisateurs et définit le travail des données dans la MiData. Un autre chapitre est consacré à la description du concept des autorisations.

La MiData est basée sur la solution open source hitobito. Une description technique de l'architecture de hitobito est disponible sur <https://github.com/hitobito/hitobito/tree/master/doc/architecture>.

1.1 Situation de départ

L'**objectif** de la base de données des membres est de permettre une gestion des membres à tous les niveaux de l'association (groupes locaux, régions, associations cantonales et niveau fédéral).

La base de données des membres sert à gérer les **données des membres** du scoutisme. Les données des membres sont la base pour les envois, les listes, les répertoires d'adresses et les statistiques (liste des effectifs).

Les groupes ont la **souveraineté sur les données** et donc aussi la responsabilité des données des membres. Les groupes gèrent eux-mêmes les données de leur groupe comme jusqu'à présent.

La base de données respecte la **protection des données**, aucune donnée n'est transmise à des organisations tiers extérieures au MSdS.

La base de données des membres est un **outil** qui vient en soutien des processus existants.



1.2 Que peut faire la base de données des membres

Tous les membres du Mouvement Scout de Suisse sont enregistrés et gérés dans la base de données des membres. Dans la première version, la base de données des membres met un outil à disposition avec lequel toutes les branches, du groupe au niveau fédéral, peuvent gérer leurs membres.

Le modèle d'autorisations permet des modifications uniquement aux unités subordonnées de l'organisation. Toutefois, les coordonnées peuvent être lues aussi au-dessus et dans la même branche. Ainsi, la gestion des membres peut aussi servir de répertoire de contacts. Cela correspond à peu près au «who is who» actuel du MSdS ou aux listes d'adresses avec toutes et tous les responsables de groupes dans une association cantonale. Les détails sur le modèle d'autorisations se trouvent au chapitre concept des autorisations.

Avantages de la base de données des membres:

La base de données des groupes apporte au scoutisme les avantages suivants:

- Trouver les coordonnées et les unités de l'organisation au sein du scoutisme
- Plus de listes d'effectifs à remplir
- Pas d'adresses redondantes avec la liste de destinataires actuelles Sarasani
- Gestion des données des membres avec un outil unique que le MSdS met à disposition pour la gestion des adresses
- Inscriptions aux cours basées sur les données personnelles actuelles
- Gérer les inscriptions aux cours et les cours
- Plus d'envois de dossiers Excel et d'appels urgents auprès du/de la responsable des adresses quand on a besoin des adresses de son groupe
- Remplace les listes d'adresses existantes comme elles sont par exemple utilisées pour les revues des groupes ou les invitations aux camps
- Les données existantes peuvent être importées sans avoir à être saisies en plus
- Évite de rassembler des données qui ne sont pas sûres (listes d'adresses par mail, liste publique sur le site internet)
- Gestion des événements ainsi que leurs participants
- Recensements statistiques au sein du MSdS
- La base de données est construite dans trois langues (allemand, français, italien)

Fonctions:

- Gestion des données des membres
- Génère automatiquement les listes des effectifs
- Listes d'envoi (Sarasani, organes de communication propres comme les revues des groupes, cartes de Noël)
- Lettres en série, mailings ou export d'Excel pour traitement individuel
- Représentation des fonctions (responsable de groupe, responsable de canton, secrétariat, etc.)
- Représentation de la structure d'organisation de l'ensemble du Mouvement Scout de Suisse
- Constitution d'organes (p.ex. pour des groupes de projet ou aussi pour les patrouilles)
- Liste des participants à des événements
- Inscription aux cours et qualifications
- Gestion des camps y compris inscriptions aux camps

- Grâce à une construction modulaire du système, MiData pourra être étendue à d'autres fonctions dans les prochaines versions



2 Fonctionnement

Ce chapitre décrit comment le fonctionnement de MiData est réglé. La MiData est intégrée aux structures du MSdS et entretenue en continu

2.1 Organisation

Le chapitre organisation décrit les tâches à remplir et comment elles sont réparties. Cette organisation est importante pour assurer un fonctionnement ordonné. Les tâches des fonctions respectives sont une énumération non définitive et servent d'orientation.

2.1.1 Tâche secrétariat général au niveau du MSdS

- Aide de premier niveau et interlocuteur direct pour les PowerUser cantonaux
- Rassembler les feedbacks
- Contact avec Puzzle
- Représentation dans la communauté Hitobito

2.1.2 Commission informatique

- Responsabilité stratégique sur la MiData
- Priorisation des extensions
- Spécification d'extensions en collaboration avec les personnes spécialisées d'autres commissions
- Contact avec les PowerUsers cantonaux p.ex. sous forme d'une rencontre de PowerUsers
- Contact avec Puzzle
- Représentation dans la communauté Hitobito

2.1.3 Groupes de projets / Équipes

- Projets et extensions qui dépassent les ressources de la commission informatique.

2.1.4 Tâche des PowerUsers au niveau AC

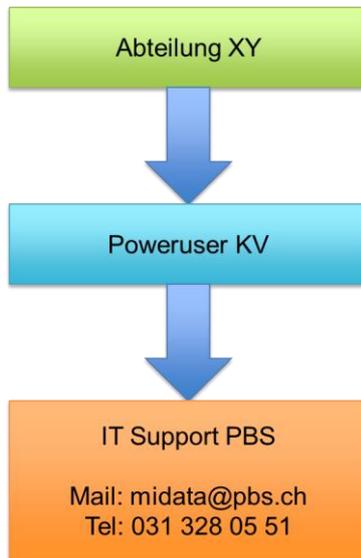
- Les PowerUsers connaissent l'AC avec ses singularités
- Avec de l'aide au sein de l'AC, les PowerUsers peuvent mettre en place la base de données et organiser des formations pour les groupes
- Les PowerUsers reçoivent une formation appropriée et connaissent ensuite la base de données
- Les PowerUsers importent la première fois les données pour les groupes
- Les PowerUsers apportent leur aide à l'AC
- Les PowerUsers assurent la communication entre l'utilisateur et le niveau fédéral MSdS
- Les PowerUsers collectent les problèmes et les demandes de modification et les transmettent au niveau fédéral MSdS
- Les PowerUsers sont une instance supérieure qui sécurise la qualité des données (e.a. doublons, données manquantes/erronées, champs mal remplis)

2.1.5 Tâche utilisateur (administrateur d'adresses)

- L'utilisateur est responsable des données de son unité et de ses membres.
- L'utilisateur entretient les données de son unité et assure leur actualisation.
- Il signale les problèmes et demandes de changement au PowerUser au niveau de l'AC.

2.2 Support

La procédure suivante décrit comment se déroulent un incident (interruptions du service) et les demandes d'aide (c'est-à-dire demandes standard des utilisateurs, comme p.ex. la réinitialisation de mots de passe, etc.).



Représentation 1 - Déroulement de l'aide

1. Le groupe XY parvient au PowerUser de son association cantonale
2. Si le PowerUser de l'AC ne peut pas aider, il accède à l'aide informatique du MSdS
3. Si le service d'aide informatique du MSdS ne peut pas aider, il peut fait remonter les problèmes techniques à Puzzle ITC.
Contact par hitobito@puzzle.ch ou 031 370 22 00

Les organes compétents au sein du MSdS doivent résoudre les questions structurelles ou de l'association.

La procédure complète est représentée en annexe.



3 Développement

Pour que la MiData puisse répondre aux besoins existants et nouveaux et continue d'être utilisée à l'avenir, il faut continuer de en permanence de la développer. Le développement est indépendant du support. La MiData est un élément stratégique au sein du MSdS et a un composant fixe de la stratégie informatique et un budget approprié.

3.1 Développement continu

Le déroulement du développement a été défini comme suit:

1. Le premier interlocuteur pour les utilisateurs est le PowerUser dans les cantons ou éventuellement encore dans les régions. Le PowerUser rassemble les idées et les souhaits des utilisateurs et les transmet au service support informatique du MSdS par E-mail.
2. Le service support informatique du MSdS rassemble les suggestions et les prépare si nécessaire.
3. La commission informatique fixe les priorités et spécifie l'extension. Si les extensions dépassent les ressources (financières, personnelles) de la commission informatique, la commission informatique peut initier un projet qui fait avancer l'extension.
4. L'extension est ensuite mise en place avec un fournisseur de solutions. Le donneur d'ordre est la commission informatique, le cas échéant représentée par un projet approprié.

La procédure complète est représentée en annexe.

Outre la procédure définie du MSdS, d'autres inputs peuvent être adressés à la commission informatique. Il s'agit de:

- **Commit sur GitHub** - Hitobito est une solution open source disponible sur GitHub Ceci permet à d'autres développeurs d'effectuer des ajustements ou des extensions. La demande en est faite avec un «Commit». La décision technique de reprendre quelque chose dans hitobito est actuellement prise par Puzzle. Le MSdS représenté par la commission informatique doit décider quant au commit s'il faut accepter l'ajustement pour le scoutisme.
- **Community** - Une communauté s'est créée autour de la solution Open Source Hitobito. Celle-ci est composée actuellement des organisations Jubla, Cevi et Insieme. D'autres vont s'y ajouter. Des idées peuvent naître de cette communauté qui ont une influence directe sur le scoutisme. La communauté est un bon groupe pour échanger et faire avancer ensemble des idées et le cas échéant les financer ensemble.
- **Puzzle** - Puzzle peut aussi par intérêt personnel procéder à des ajustements ou des extensions dans le sens d'un commit. Cela peut être aussi des ajustements techniques, l'actualisation de composants ou des mises à jour de sécurité sans influence directe pour l'utilisateur. Ces ajustements doivent également être convenus avec le MSdS, représenté par la commission informatique.



Dans le cas des extensions, il faut faire attention à ce qui suit:

- Outre les frais uniques d'implémentation, il faut tenir compte aussi de la mise en œuvre et de la maintenance.
- Le cas échéant, des ajustements aux ressources existantes sont nécessaires. Ceci nécessite plus de temps et d'investissement, car celles-ci doivent être adaptées, traduites et en partie soumises à consultation.
- Les nouveautés doivent être communiquées.

La spécification doit répondre aux questions suivantes:

- Accès, qui a accès au module/champ prévu, à la lecture, à l'écriture
- Où les informations sont-elles indiquées (Usability)
- Les informations peuvent-elles être exportées? Qui a le droit de le faire? Que se passe-t-il quand il n'existe pas d'accès aux informations?
- En cas de modification de champs existants, il faut procéder à une migration.
- Comme les données arrivent-elles dans la MiData (importation, saisie par l'utilisateur)

3.2 Agenda annuel

Il faut tenir compte des rendez-vous du MSdS et de ses partenaires pour le développement. L'énumération partielle suivante donne un aperçu des événements importants:

Base de données des membres

- Rencontre communauté Hitobito (2 fois par an)
- Lettre d'informations MiData (trimestrielle)
- Rencontre avec les Power User (à déterminer)

Commissions

- Réunions des commissions
- Conférences des commissions

MSdS

- Date d'envoi Comité-MF actuelle (trimestriel env.)
- Date de saisie PTF (annuelle)
- Conférence fédérale ConF (annuelle)
- Assembles délégués AD (annuelle)

Les rendez-vous du MSdS figurent dans l'agenda du MSdS (www.agenda.pbs.ch)

3.3 Environnement de test

Une instance indépendante propre est disponible pour les tests. Veuillez ne pas utiliser de données réelles. Veuillez noter qu'il s'agit d'un environnement de test avec des données de test qui peuvent être révisées à tout moment. En outre, il est possible que de nouvelles fonctions viennent sans cesse s'ajouter.

Lien: <http://pbsc-vbl.puzzle.ch/>

On peut s'inscrire en tant que:

- chef de branche: ullrich_emirhan@hitobito.example.com
- responsable de groupe: letizia_wilhelm@hitobito.example.com
- administrateur: hussein_kohlmann@hitobito.example.com

Mot de passe: hito42bito

Attention: Les mails de test ne sont pas envoyés, mais rassemblés dans une boîte mail centrale.

Lien: <https://mailtrap.io>.

Nom d'utilisateur: hitobito-pbs@puzzle.ch

Mot de passe: XydDHtAqZlQh7igTD



3.4 Mesure de la MiData

Afin de décrire plus précisément et quantitativement l'utilisation et l'emploi de la MiData, il est utile de mesurer l'utilisation de certaines données. Ces indicateurs peuvent entre autres donner des renseignements sur la qualité des données.

Quelques indicateurs possibles sont:

- nombre de personnes enregistrées dans la MiData
- niveau de mise en œuvre dans les différentes associations cantonales
- nombre de groupes ou d'unités qui travaillent avec la MiData
- nombre d'incidents spécifiques (p.ex. demande pour mot de passe oublié)
- ratios de réussite et d'échec lors d'envois en nombre (p.ex. Sarasani, lettre d'informations, etc.) Il en résulte une mesure de qualité simple du fonctionnement des données, ce qui peut être utilisé comme base de décision pour des mesures d'amélioration de qualité.
- Problèmes signalés (p.ex. nous ne pouvons pas faire ceci, cela, y a-t-il une solution?)
- ...

4 Information utilisateurs

4.1 Conditions d'utilisation

Pour un travail correct et utile avec les données, le MSdS a défini des conditions d'utilisation. Lors de la connexion, la façon de faire correcte est rappelée à l'utilisateur. Les actions dans la base de données sont enregistrées.

Remarque lors de la connexion:

Les données de la base de données ne peuvent être utilisées qu'en rapport avec les activités scout, elles ne peuvent, par exemple, pas être transmises à des personnes ou organisations tiers. Le traitement et l'utilisation doivent être effectués en toute bonne foi et mesurés.

Le chapitre «Utilisation des données» régit l'utilisation des données par le niveau fédéral du MSdS.

4.2 Conseils aux utilisateurs

- Il est important de choisir un bon nom pour les groupes. Le nom correct du groupe se trouve dans les statuts, en outre, le MSdS a une liste de tous les groupes. L'abréviation MSdS et les attributs SMT, ASC et assurance du matériel MSdS en stock sont gérés par le MSdS.
- L'importation en provenance du CSV doit se faire par groupe et par fonction. Un filtre peut être installé à cet effet dans Excel.
- Les abonnements avec une adresse mail doivent être définis selon le format `*.pbskürzel@db.scout.ch`. Par ex. `leiter.be12@db.scout.ch`
- Tu trouveras les documents publics, les modèles et les instructions concernant la MiData sous le lien suivant: <http://tiny.cc/midata>
- Sur <http://tiny.cc/midata> il existe un modèle pour l'importation de données dans la MiData qui contient les bonnes colonnes. A l'enregistrement, Il faut faire attention que le format CSV soit correct. L'importation est décrite dans le modèle dans le registre «Info»



5 Utilisation des données

Le but de ce chapitre est de montrer comment les données de la MiData sont utilisées au sein du Mouvement Scout de Suisse. En outre, il doit familiariser avec les conditions légales à respecter pour l'utilisation de la base de données et des données qui y sont enregistrées. L'annexe décrit des exemples pratiques d'utilisation. Ils servent à répondre aux questions sur ce sujet.

Ce chapitre a été élaboré dans le projet base de données des membres et décrit l'utilisation des données. Le projet suggère de revoir le concept de communication existant du MSdS et d'élaborer des dispositions de protection des données.

5.1 Généralités

Les données des membres sont recensées en respectant la proportionnalité et la finalité. C'est le principe du «Autant que nécessaire, aussi peu que possible». Il faut respecter à tout moment les conditions et exigences légales.

5.2 Utilisation des données

Le Mouvement Scout de Suisse (MSdS) utilise les données des membres à l'aide du concept de communication et des comportements actuels en matière de communication de la façon suivante:

- Communication avec les détenteurs de fonction jusqu'à la branche association cantonale
- Liste des effectifs
- Envoi des factures des membres aux cantons
- Envoi de la revue des membres (Sarasini)
- Envoi de lettres d'informations
- Communication en cas de crise
- Évaluations statistiques

Sont exclues

- la publicité pour des événements
- la transmission à des organisations de membres du MSdS (associations cantonales, comités d'organisation pour les camps, etc.)
- la transmission à des tiers (assurances, banques, etc.)

Exceptions pour les organisations de membres du MSdS

- Transmission des coordonnées des responsables de la centrale de vente de matériel au Hajk pour réduction sur les achats
- Listes des effectifs et coordonnées de personnes responsables de groupes ASC au secrétariat de l'Association des scouts catholiques

L'utilisation des données au niveau des associations cantonales et des organisations inférieures (régions, groupes) peut être réglée individuellement par les associations cantonales. Le MSdS doit obligatoirement tenir compte des conditions et exigences juridiques. Il faut ici accorder une attention particulière à l'information des membres.



6 Concept des autorisations

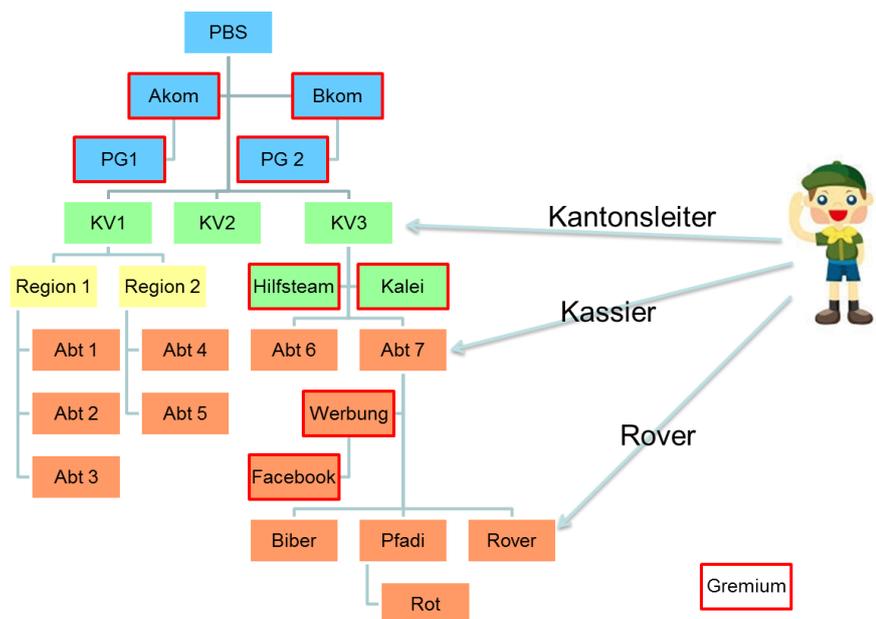
Le concept des autorisations est basé sur trois points:

- Règles d'organisation: Définition de processus de travail des données. Qui travaille les données et pourquoi.
- Implémentation technique: Sécurité d'accès à la MiData et concept des rôles correspondant
- travail responsable: sensibilisation des utilisateurs

L'autorisation d'un utilisateur est composée de la fonction et de l'unité. Pour qu'il puisse se connecter, un utilisateur doit y avoir été autorisé par une instance supérieure. Une fois autorisé, l'utilisateur peut se créer un mot de passe.

6.1 Structure

La structure est la base de l'autorisation. Une personne peut avoir un ou plusieurs rôles dans une ou plusieurs unités. L'autorisation est respectivement liée au rôle. Cela signifie qu'une personne avec un nouveau rôle reçoit une autorisation supplémentaire. Si ce rôle est retiré, l'autorisation est également retirée.



Représentation 2 - Structure de la base de données des membres

Unités de l'organisation

La structure est composée de différentes unités avec une construction hiérarchique. Les unités de l'organisation ont un type défini. Le chapitre 6.4 présente les unités qui existent. Indépendamment du type, des rôles correspondants sont disponibles au sein de l'unité. Ainsi, un responsable de groupe par exemple n'est présent que dans une unité avec le type «groupe».

Un organe peut être utilisé pour représenter une structure légère. Un organe n'a que les fonctions de responsable et de membre. Les rôles définis, comme par exemple «responsable branche Louveteaux» ne doivent pas être représentés dans un organe, car le rôle correspondant n'est pas défini pour l'organe et ne peut donc pas être attribué correctement ni être trouvé.

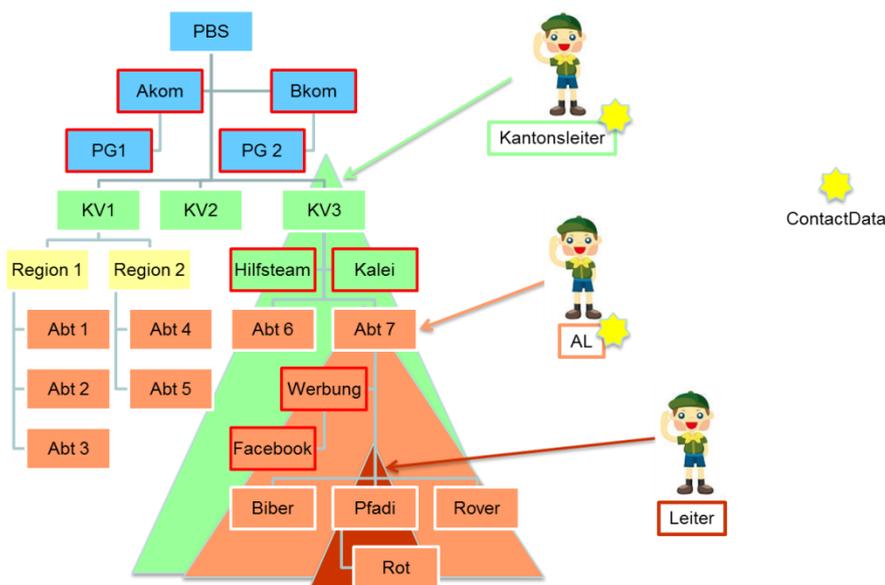
Layer

Un layer correspond à un niveau hiérarchique et comprend les groupes respectifs. Dans la MiData, le



MSdS, l'AC, et, si tel est le cas, la région et le groupe sont layer. Les layers sont représentés en couleur dans les reproductions 2 et 3.

6.2 Autorisation



Reproduction 3 - Autorisation dans la base de données des membres

L'autorisation obtenue se réfère toujours à l'organisation en dessous (représentée sous forme de triangle). Si le rôle a le droit d'écrire, les données peuvent être modifiées, en cas de droits de lecture, elles peuvent seulement être lues. Quelle personne voit ou peut travailler quoi, se compose de la fonction et du rôle d'autorisation.

Exception Castor, Louveteau, Éclais, Pionnier et Routier:

Les personnes avec les fonctions (castor, louveteau, scouts, pionnier et routier) sont directement indiquées dans la base de données des membres uniquement pour les personnes qui ont un rôle dans les groupes correspondants. Les personnes de niveaux plus élevés (p.ex. les responsables cantonaux) ne voient pas les données des participants dans la base de données des membres. Lors d'un envoi par un abonnement, ces personnes peuvent quand même être jointes.



6.3 Rôles d'autorisation

Un rôle d'autorisation définit l'autorisation dans le système de quelles données peuvent être lues et écrites. Chaque fonction a un ou plusieurs rôles d'autorisation.

6.3.1 Pour les groupes dans la structure

admin: Administration des paramètres pour applications comme les types de cours ou les formats d'étiquettes.

layer_and_below_full: Tout lire et écrire à ce niveau et à tous les niveaux inférieurs. Élaborer des événements et des abonnements (listes de mailings) à ce niveau.

layer_and_below_read: Tout lire à ce niveau et à tous les niveaux inférieurs.

layer_full: Tout lire et écrire à ce niveau. Élaborer des événements et des abonnements (listes de mailings) à ce niveau.

layer_read: Tout lire à ce niveau.

group_and_below_full: Lire et écrire sur ce groupe et tous les groupes inférieurs (sans niveaux). y compris élaborer des événements et des abonnements (listes de mailings).

group_and_below_read: Lire sur ce groupe et tous les groupes inférieurs (sans niveaux).

group_full: Lire et écrire uniquement sur ce groupe. Élaborer des événements et des abonnements (listes de mailings) sur ce groupe.

group_read: Lire seulement sur ce groupe.

contact_data: Lire les coordonnées de toutes les autres personnes avec autorisation pour les coordonnées.

approve_applications: Confirmer les inscriptions aux cours pour les personnes de ce niveau.

6.3.2 Pour événements, camps et cours

event_full: Peut travailler sur l'événement.

participations_full: Voit toutes les informations des participants et est autorisé à traiter les données de participation.

participations_read: Voit les informations publiques des participants.

qualify: Peut attribuer aux participants d'un cours les qualifications définies.

6.4 Fonctions

Les fonctions suivantes sont représentées dans la base de données des membres. Les rôles d'autorisation du détenteur de fonctions sont décrits entre parenthèses. Le chapitre 0 décrit le rôle d'autorisation.

Hiérarchie Organisation scout¹

- Fédération
 - Fédération
 - Collaborateur SG: [:layer_and_below_full, :contact_data, :admin]
 - Secrétariat: [:layer_and_below_full, :contact_data]
 - Administrateur adresses: [:layer_and_below_full]
 - Assistance formation: [:layer_full]
 - Président: [:group_read, :contact_data]
 - Vice-président: [:group_read, :contact_data]
 - Président AdA: [:group_read]
 - Secrétaire général: [:layer_and_below_read, :contact_data, :approve_applications]
 - Collaborateur: [:group_read, :contact_data]
 - Représentant MSdS: [:group_read, :contact_data]
 - Assesseur: [:group_read]
 - Caissier: [:layer_and_below_read, :contact_data]
 - Réviseur: [:group_read, :contact_data]
 - Rédacteur: [:layer_and_below_read, :contact_data]
 - Webmaster: [:group_read, :contact_data]
 - Porte-parole: [:group_read, :contact_data]
 - Traducteur: [:group_read, :contact_data]
 - Membre équipe de crise: [:group_read, :contact_data]
 - Coach: [:layer_and_below_read, :contact_data]
 - Coach grand événement: [:group_read, :contact_data]
 - Conseiller à la formation: [:group_read, :contact_data]
 - Direction tâche essentielle formation: [:layer_full, :group_read, :contact_data, :approve_applications]
 - Direction tâche essentielle communication : [:group_read, :contact_data]
 - Direction tâche essentielle programme: [:group_read, :contact_data]
 - Direction tâche essentielle support: [:group_read, :contact_data]
 - Responsable branche Castors: [:group_read, :contact_data]
 - Responsable branche Louveteaux: [:group_read, :contact_data]
 - Responsable branche Eclais [:group_read, :contact_data]
 - Responsable branche Picos: [:group_read, :contact_data]
 - Responsable branche Route: [:group_read, :contact_data]
 - Responsable Scout Malgré Tout: [:group_read, :contact_data]
 - Responsable intégration: [:group_read, :contact_data]
 - Responsable inscription camps: [:group_read, :contact_data]
 - Responsable relations publiques : [:group_read, :contact_data]
 - Responsable prévention contre le harcèlement sexuel: [:group_read, :contact_data]
 - International Commissioner IC AMGE: [:group_read, :contact_data]
 - International Commissioner IC OMMS: [:group_read, :contact_data]
 - IC adj. programmes AMGE: [:group_read, :contact_data]
 - ICadj. programmes OMMS: [:group_read, :contact_data]
 - Fonction spéciale: [:group_read]
 - Membre d'honneur: []
 - Membre passif: []
 - Interlocuteur: [:contact_data]
 - Organe
 - Direction: [:group_and_below_full]
 - Membre: [:group_read]
- Association cantonale

¹ Source: https://github.com/hitobito/hitobito_pbs



- Association cantonale
 - Responsable cantonale: [:layer_and_below_full, :contact_data, :approve_applications]
 - Secrétariat: [:layer_and_below_full, :contact_data]
 - Administrateur adresses: [:layer_and_below_full]
 - Président: [:group_read, :contact_data]
 - Vice-président: [:group_read, :contact_data]
 - Président AdA: [:group_read]
 - Collaborateur: [:group_read, :contact_data]
 - Assesseeur: [:group_read]
 - Caissier: [:layer_and_below_read, :contact_data]
 - Réviseur: [:group_read, :contact_data]
 - Rédacteur: [:layer_and_below_read, :contact_data]
 - Webmaster: [:group_read, :contact_data]
 - Porte-parole: [:group_read, :contact_data]
 - Traducteur: [:group_read, :contact_data]
 - Membre équipe de crise: [:group_read, :contact_data]
 - Coach: [:layer_and_below_read, :contact_data]
 - Conseiller à la formation: [:group_read, :contact_data]
 - Responsable branche Castors: [:group_read, :contact_data]
 - Responsable branche Louveteaux: [:group_read, :contact_data]
 - Responsable branche Eclais: [:group_read, :contact_data]
 - Responsable branche Picos: [:group_read, :contact_data]
 - Responsable branche Route: [:group_read, :contact_data]
 - Responsable Scout Malgré Tout: [:group_read, :contact_data]
 - Responsable groupes: [:group_read, :contact_data]
 - Responsable Animation Spirituelle: [:group_read, :contact_data]
 - Responsable formation: [:layer_full, :group_read, :contact_data, :approve_applications]
 - Responsable encadrement : [:group_read, :contact_data]
 - Responsable intégration: [:group_read, :contact_data]
 - Responsable affaires internationales: [:group_read, :contact_data]
 - Responsable programme cantonal de prévention des addictions: [:group_read, :contact_data]
 - Responsable archives cantonales: [:group_read, :contact_data]
 - Responsable équipe de crise: [:group_read, :contact_data]
 - Responsable inscription camps: [:group_read, :contact_data]
 - Responsable emplacements de camps: [:group_read, :contact_data]
 - Responsable point de vente matériel: [:group_read, :contact_data]
 - Responsable relations publiques : [:group_read, :contact_data]
 - Responsable prévention contre le harcèlement sexuel: [:group_read, :contact_data]
 - Responsable programme: [:group_read, :contact_data]
 - Fonction spéciale: [:group_read]
 - Membre d'honneur: []
 - Membre passif: []
- Organe
 - Direction: [:group_and_below_full]
 - Membre: [:group_read]
- Région
 - Région
 - Responsable région: [:layer_and_below_full, :contact_data, :approve_applications]
 - Secrétariat: [:layer_and_below_full, :contact_data]
 - Administrateur adresses: [:layer_and_below_full]
 - Président: [:group_read, :contact_data]
 - Vice-président: [:group_read, :contact_data]
 - Président AdA: [:group_read]
 - Aumônier: [:group_read, :contact_data]
 - Collaborateur: [:group_read, :contact_data]
 - Assesseeur: [:group_read]
 - Caissier: [:layer_and_below_read, :contact_data]



- Réviseur: [:group_read, :contact_data]
- Rédacteur: [:layer_and_below_read, :contact_data]
- Webmaster: [:group_read, :contact_data]
- Porte-parole: [:group_read, :contact_data]
- Membre équipe de crise: [:group_read, :contact_data]
- Coach: [:layer_and_below_read, :contact_data]
- Conseiller à la formation: [:group_read, :contact_data]
- Responsable branche Castors: [:group_read, :contact_data]
- Responsable branche Louveteaux: [:group_read, :contact_data]
- Responsable branche Eclais [:group_read, :contact_data]
- Responsable branche Picos: [:group_read, :contact_data]
- Responsable branche Route: [:group_read, :contact_data]
- Responsable Scout Malgré Tout: [:group_read, :contact_data]
- Responsable groupes: [:group_read, :contact_data]
- Responsable Animation Spirituelle: [:group_read, :contact_data]
- Responsable formation: [:layer_full, :group_read, :contact_data, :approve_applications]
- Responsable encadrement : [:group_read, :contact_data]
- Responsable intégration: [:group_read, :contact_data]
- Responsable affaires internationales: [:group_read, :contact_data]
- Responsable programme cantonal de prévention des addictions: [:group_read, :contact_data]
- Responsable équipe de crise: [:group_read, :contact_data]
- Responsable inscription camps: [:group_read, :contact_data]
- Responsable emplacements de camps: [:group_read, :contact_data]
- Responsable point de vente matériel: [:group_read, :contact_data]
- Responsable relations publiques : [:group_read, :contact_data]
- Responsable prévention contre le harcèlement sexuel: [:group_read, :contact_data]
- Responsable programme: [:group_read, :contact_data]
- Fonction spéciale: [:group_read]
- Membre d'honneur: []
- Membre passif: []
- Routier
 - Responsable d'unité: [:layer_and_below_read]
 - Co-responsable: [:layer_and_below_read]
 - Administrateur adresses: [:group_full]
 - Routiers: []
- Organe
 - Direction: [:group_and_below_full]
 - Membre: [:group_read]
- Groupe
 - Groupe
 - Responsable de groupe: [:layer_and_below_full, :contact_data, :approve_applications]
 - Responsable de groupe adj.: [:layer_and_below_full, :contact_data, :approve_applications]
 - Secrétariat: [:layer_and_below_full, :contact_data]
 - Administrateur adresses: [:layer_and_below_full]
 - Président: [:group_read, :contact_data]
 - Vice-président: [:group_read, :contact_data]
 - Président AdA: [:group_read]
 - Aumônier: [:group_read]
 - Assesseur: [:group_read]
 - Responsable de branche Castor: [:layer_and_below_read]
 - Responsable de branche Louveteaux: [:layer_and_below_read]
 - Responsable de branche Eclais: [:layer_and_below_read]
 - Responsable de branche Pionniers: [:layer_and_below_read]
 - Responsable de branche Routiers: [:layer_and_below_read]
 - Responsable de branche SMT: [:layer_and_below_read]
 - Caissier: [:layer_and_below_read, :contact_data]
 - Réviseur: [:group_read, :contact_data]



- Rédacteur: [:layer_and_below_read, :contact_data]
- Webmaster: [:group_read, :contact_data]
- Coach: [:layer_and_below_read, :contact_data]
- Responsable point de vente matériel: [:group_read, :contact_data]
- Responsable Scout Malgré Tout: [:group_read, :contact_data]
- Responsable relations publiques : [:group_read, :contact_data]
- Fonction spéciale: [:group_read]
- Membre d'honneur: []
- Membre passif: []
- Castors
 - Responsable d'unité: [:layer_and_below_read]
 - Co-responsable: [:layer_and_below_read]
 - Administrateur adresses: [:group_full]
 - Castors: []
- Louveteaux
 - Responsable d'unité: [:layer_and_below_read]
 - Co-responsable: [:layer_and_below_read]
 - Administrateur adresses: [:group_full]
 - Responsable de sizaine: []
 - Louveteau: []
- Éclais
 - Responsable d'unité: [:layer_and_below_read]
 - Co-responsable: [:layer_and_below_read]
 - Administrateur adresses: [:group_full]
 - Responsable de patrouille: [:group_read]
 - Éclais: []
- Pionnier
 - Responsable d'unité: [:layer_and_below_read]
 - Co-responsable: [:layer_and_below_read]
 - Administrateur adresses: [:group_full]
 - Pionnier: []
- Routier
 - Responsable d'unité: [:layer_and_below_read]
 - Co-responsable: [:layer_and_below_read]
 - Administrateur adresses: [:group_full]
 - Routiers: []
- SMT
 - Responsable d'unité: [:layer_and_below_read]
 - Co-responsable: [:layer_and_below_read]
 - Administrateur adresses: [:group_full]
 - Membre: []
- Comité des parents
 - Président: [:group_full]
 - Membre: [:group_read]
- Organe
 - Direction: [:group_and_below_full]
 - Membre: [:group_read]

6.4.1 Événement

Direction principale	:event_full, :participations_full, :qualify
Direction	:event_full, :participations_full
Intervenant/e	:participations_read
Caissier	:participations_read
Cuisine	:participations_read
Participant(e)	:participations_read

6.4.2 Camps

Maîtrise de camp	:event_full, :participations_full
Direction	:event_full, :participations_full
Aide cuisinier/ère	:participations_read
Direction activité de sécurité	:participations_read
Participant(e)	-
Direction de groupe	:participations_read
Coach	:event_full, :participations_full
Encadrement activité de sécurité	:participations_read

6.4.3 Cours

Les autorisations suivantes s'appliquent dans un cours:

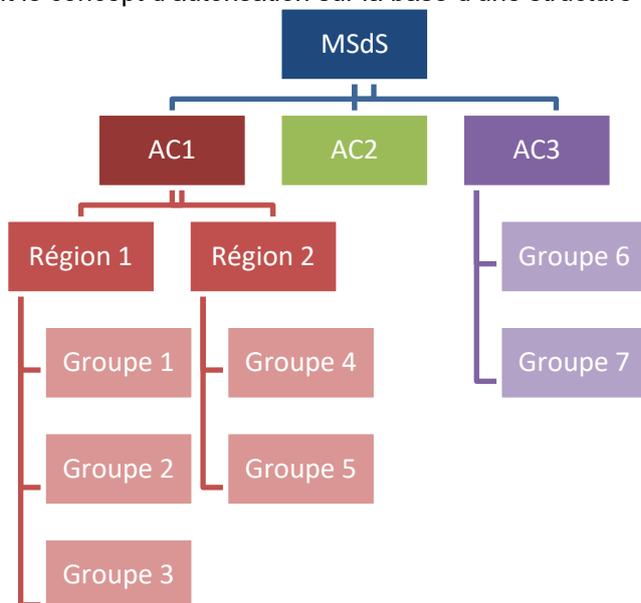
Maitrise de cours	:event_full, :participations_full, :qualify
Professeur	:participations_full
Intervenant/e	:participations_read
Assistant de cours	:participations_read
Cuisine	:participations_read

Les personnes qui possèdent le droit d'écrire au niveau auquel le cours a été élaboré, peuvent aussi travailler le cours.



6.5 Exemple

Ce chapitre décrit le concept d'autorisation sur la base d'une structure fictive.



- Responsables (responsable de branche, responsable d'unité, co-responsable) dans le groupe ²:
 - Écrire: Pas de droits d'écrire, sauf s'il a en plus la fonction d'administration d'adresses
 - Lire: Voit son groupe et tout ce qui est en dessous.
- Responsable de groupe dans le groupe 1:
 - Écrire: Ne peut que lire et écrire les données dans son propre groupe (groupe 1)
 - Lire: Voit son groupe et tout ce qui est en dessous. Voit les coordonnées de toutes les fonctions avec: ContactData
- Responsable de région région 1:
 - Écrire: Peut lire et écrire toutes les données dans sa région (région 1) ainsi que dans les groupes 1-3.
 - Lire: Voit sa région et tout ce qui est en-dessous. Voit les coordonnées de toutes les fonctions avec: ContactData
- Responsable cantonal AC 1:
 - Écrire: Peut lire et écrire toutes les données dans son AC ainsi que dans les régions 1 et 2 et les groupes 1 - 5;
 - Lire: Voit son canton et tout ce qui est en-dessous. Voit les coordonnées de toutes les fonctions avec: ContactData

² La condition est que le responsable ait reçu un login, par exemple du RG, qui a été activé.

Question fréquente: Qui a accès à mon groupe?

Les rôles suivants peuvent accéder aux personnes dans le groupe. En fonction de l'autorisation (read=lire, full=écrire), des données peuvent aussi être écrites.

- Fédération
 - Collaborateur SG: [:layer_and_below_full, :contact_data, :admin]
 - Secrétariat: [:layer_and_below_full, :contact_data]
 - Administrateur adresses: [:layer_and_below_full]
 - Assistance formation: [:layer_full]
 - Secrétaire général: [:layer_and_below_read, :contact_data, :approve_applications]
 - Caissier: [:layer_and_below_read, :contact_data]
 - Rédacteur: [:layer_and_below_read, :contact_data]
 - Coach: [:layer_and_below_read, :contact_data]
 - Direction tâche essentielle formation: [:layer_full, :group_read, :contact_data, :approve_applications]
- Association cantonale
 - Responsable cantonale: [:layer_and_below_full, :contact_data, :approve_applications]
 - Secrétariat: [:layer_and_below_full, :contact_data]
 - Administrateur adresses: [:layer_and_below_full]
 - Caissier: [:layer_and_below_read, :contact_data]
 - Rédacteur: [:layer_and_below_read, :contact_data]
 - Coach: [:layer_and_below_read, :contact_data]
 - Responsable formation: [:layer_full, :group_read, :contact_data, :approve_applications]
- Région
 - Responsable région: [:layer_and_below_full, :contact_data, :approve_applications]
 - Secrétariat: [:layer_and_below_full, :contact_data]
 - Administrateur adresses: [:layer_and_below_full]
 - Caissier: [:layer_and_below_read, :contact_data]
 - Rédacteur: [:layer_and_below_read, :contact_data]
 - Coach: [:layer_and_below_read, :contact_data]
 - Responsable formation: [:layer_full, :group_read, :contact_data, :approve_applications]



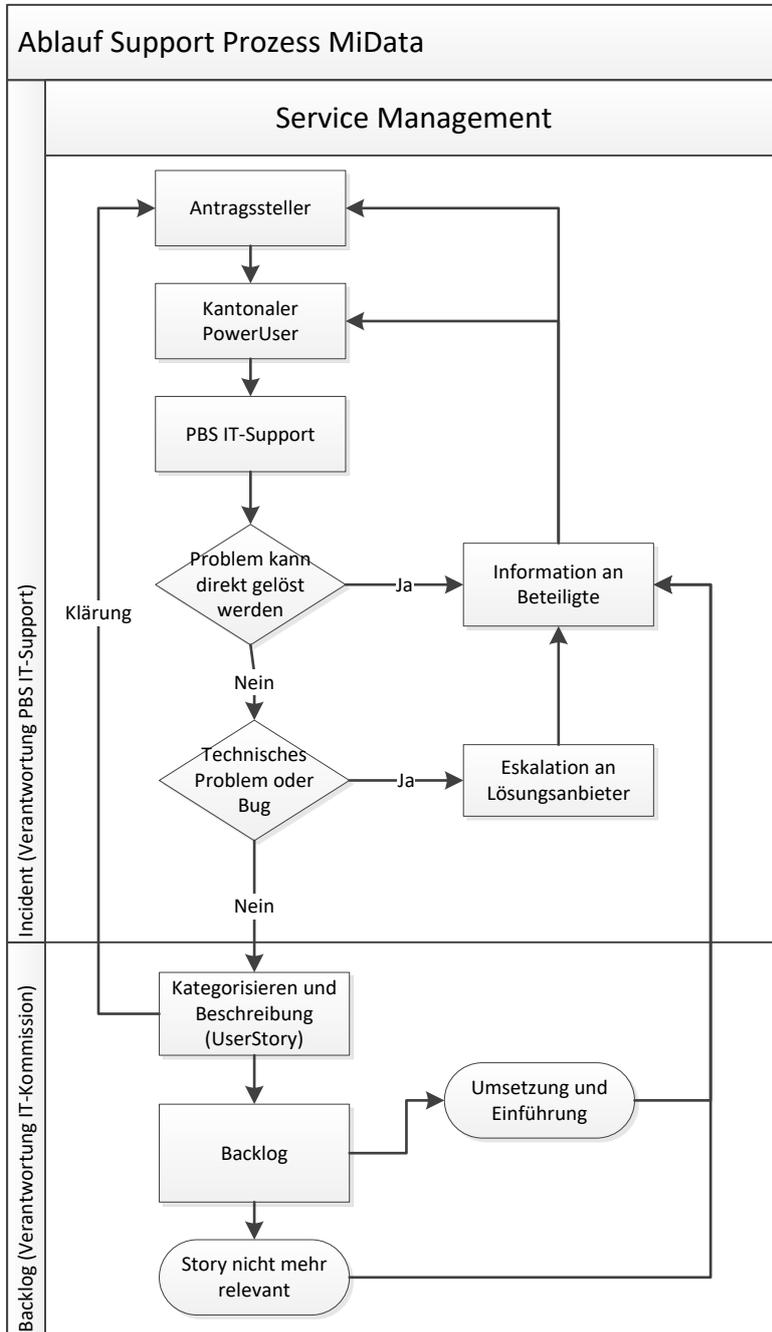
7 Annexe

7.1 Glossaire

Ce glossaire décrit les notions utilisées dans le projet MiData.

Nom	Description
Attribut	Qualité d'un objet (exemple: la peinture d'un participant)
RéFo	Région de formation, est contenue dans le terme global région
Rôle d'autorisation	Un rôle d'autorisation définit l'autorisation dans le système: quelles données peuvent être lues et écrites. Un rôle d'autorisation est attribué à une fonction.
Liste des effectifs	Communication des participants à l'unité supérieure de l'organisation. Est utilisée notamment pour le calcul des cotisations.
District	Est contenu dans le terme global région
BFH	Berner Fachhochschule (Haute École spécialisée bernoise)
Fonction	Un membre peut détenir une ou plusieurs fonctions dans une unité pendant un certain laps de temps. Exemple: Louveteau, responsable, responsable de groupe, caissier...semblable au rôle
SG	Secrétariat général du MSdS
Hitobito	Solution open source sur laquelle se développe la MiData.
AC	Association cantonale, ne correspond pas obligatoirement au canton.
Membre	Un membre est en général une personne enregistrée dans la base de données qui s'est inscrite chez les scouts.
Unité de l'organisation	Peut être un groupe, une région, une AC , ou même le MSdS lui-même.
Personne	Une personne peut être un membre des scouts ou d'une organisation tiers.
PowerUser	Les PowerUsers sont des personnes ou des groupes qui sont compétents pour la MiData par AC
Région	Une région est un groupement au niveau entre l'AC et les groupes. Selon l'AC, cette région peut comprendre indifféremment de nombreux niveaux de hiérarchie et être nommée différemment. Au sein du projet MiData, on ne parle que de régions. Comprend: District, brigades , arrondissement, RéFo, district
Rôle	cf. Fonction
Participants	Un participant est un membre qui s'est inscrit à un événement.
PPT	Participants

7.2 Description du processus MiData



7.3 Exemples pratiques d'utilisation des données

Tu trouveras des exemples d'utilisation des données dans le tableau. Le tableau n'est pas définitif. Il te donne un repère.

N°	Exemple	Autorisé
1	Envoi par la poste de la revue des membres Sarasani	Oui (désinscription de personnes possible)
2	Envoi de lettres d'information par E-mail des destinataires qui ont signalé leur intérêt sur le site internet.	Oui (les destinataires peut s'enregistrer ou se désinscrire eux-mêmes)
3	Envoi de lettres d'information par E-mail à tous les responsables de cantons et présidents	Oui
4	Envoi de lettres d'information par E-mail à tous les responsables de formation dans les cantons	Oui
5	Envoi de lettres d'information par E-mail à tous les responsables de branches, d'encadrement et de programme dans les cantons	Oui
6	Envoi de lettres d'information par E-mail à tous les webmasters dans les cantons	Oui
7	Envoi de lettres d'information par E-mail a tous les RG	Oui
8	Envoi de lettres d'information par E-mail à tous les coaches	Oui
9	Envoi de lettres d'information par E-mail à tous les participants potentiels de Jamboree	Non
10	Envoi par la poste de prospectus pour le prochain événement promotionnel à tous les participants	Non
11	Communication interne jusqu'au niveau AC	Oui
12	Envoi d'E-mails à un groupe cible en situation de crise	Oui, en respectant la proportionnalité
13	Prise de contact directe dans une situation de crise	Oui, en respectant la proportionnalité
14	Communication des données des membres à des tiers (assurances, banques, etc.)	Non
15	Vente de données des membres	Non
16	Communication de données de membres à Hajk	Non
17	Communication de données des membres à Hajk par les responsables du point de vente de matériel	Oui
18	Communication des données des membres à l'ASC	Uniquement membres de l'ASC
19	Communication des données des membres à la Rega	Non
20	Communication des données des membres à l'OFSP / J+S	Non
21	Communication des données des membres aux Silver Scouts	Non
22	Communication des données des membres à la Fondation des scouts	Non
23	Communication des données des membres aux organisations scoutistes internes comme l'AdA, le comité des parents, le conseil des parents	Non



7.4 Conditions légales

Tu trouves ci-après les réponses aux questions juridiques. Les éclaircissements et les réponses aux questions ont été apportées en collaboration avec un juriste extérieur, la commission juridique du MSdS et le préposé fédéral à la protection des données et la transparence (PFPDT).

N°	Question	Réponse
1	Dans quel association un participant est-il membre?	<p>Les statuts doivent régler l'adhésion d'un participant à une association. Le MSdS n'est pas seulement une association faitière dans laquelle seules les organisations régionales ou les différentes associations sont membres.</p> <p>«Selon l'art. 5 des statuts du MSdS, tous les membres des groupes ainsi que les personnes agissant dans les associations cantonales et leurs subdivisions sont automatiquement individuellement membres du MSdS. Une disposition dans les statuts au niveau fédéral est ainsi suffisante.»</p> <p>(2)</p> <p>«La création d'un groupe est achevée lorsqu'elle est acceptée par l'association cantonale. L'acceptation est communiquée au groupe et au MSdS par écrit. Un nouveau groupe peut être accepté par l'association cantonale, si:</p> <p>1) le groupe reconnaît les statuts et les objectifs du MSdS; [...]</p> <p>4) le groupe constitue une association au sens de l'article 60 ff du Code civil suisse et</p> <p>a) s'il ressort clairement des statuts, que le groupe s'entend comme partie de l'association cantonale correspondante et donc du MSdS;» (4)</p>
2	Le MSdS a-t-il le droit en tant qu'association d'entretenir un répertoire de membres?	<p>Oui, puisqu'il s'agit de ses membres. A cet égard, conformément à la protection des données, il faut faire attention à (5 Art. 4):</p> <ul style="list-style-type: none"> - la proportionnalité - la finalité - la recognition - la justesse/correction des données - la protection technique et d'organisation - Obligation d'information dans le cas de données particulièrement sensibles <p>La prudence s'impose quand une association (régionale) transmet des données de membres à l'association faitière (suisse). Association et association faitière sont des personnes juridiques indépendantes l'une de l'autre avec leur propre personnalité juridique, l'association faitière étant considérée comme personne tiers. Une communication des données des membres de l'association à l'association faitière n'est donc possible fondamentalement qu'avec l'accord des personnes concernées. Ou en d'autres termes: Une association ne peut fondamentalement pas obliger l'association à lui communiquer les données de ses membres. (1)</p> <p>L'accord, respectivement l'adhésion au MSdS a lieu avec l'adhésion au scoutisme. L'adhésion est réglée dans les statuts.</p>



3	<p>Quel type de protection d'accès doit être assuré (nom d'utilisateur et mot de passe suffisent-ils)</p>	<p>Identification de l'utilisateur et mot de passe assurent cette protection. Des systèmes de codage éprouvés, comme le protocole SSL (Secure Socket Layer), sont disponibles aujourd'hui pour le transfert confidentiel. A cet égard, la longueur du codage doit être de 128 Bit au moins. (1) Les données personnelles doivent être protégées de traitements non autorisés par des mesures techniques et d'organisation appropriées. (5 Art. 7] La base de données est protégée par des mesures techniques (certificat SSL, nom d'utilisateur / mot de passe, autorisation) et d'organisation (processus, formation) appropriées.</p>
4	<p>Qui est responsable en cas d'utilisation abusive des données?</p>	<p>Si le traitement des données des membres est contraire au droit, il y a atteinte à la personne. Dans ce cas, le membre concerné doit tout d'abord exiger une correction immédiate auprès du Comité. Si le Comité n'entreprend rien contre la violation de la protection des données ou s'il s'oppose à un traitement des données conforme à la loi, le membre peut, en s'appuyant sur l'art. 15 de la loi sur la protection des données, s'adresser à un juge civil. Il peut exiger en particulier que ses données personnelles soient rectifiées ou détruites ou que leur communication à des tiers soit bloquée. En cas de violation des droits d'adhésion, il peut en outre, sur la base de l'art. 75 être fait appel au juge. (1)</p>
5	<p>Qui est responsable quand?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Du côté du MSdS • Du côté du fournisseur de solution 	<p>Quiconque est victime d'atteinte à sa personnalité peut, pour sa protection, en appeler au tribunal contre chaque personne participant à la violation. (6 art. 28] Fondamentalement, il revient au propriétaire des données d'en assurer une utilisation conforme à la loi. Les différentes questions de responsabilité dépendent des conditions concrètes du cas précis. A cet égard, il se pose la question de savoir qui a péché ou fait une «faute».</p>
6	<p>Quelles sont les exigences juridiques en matière de protection des données quant à la détention de données?</p>	<p>Le principe de transparence: Il exige une information ouverte et complète sur le but et le volume des données des membres. Informer les membres sur la communication de leurs données personnelles à des tiers et, si tel est le cas, à qui et dans quel but en fait par exemple partie. Le principe de proportionnalité: Il ne permet que le traitement des données de membres qui sont effectivement nécessaires pour atteindre le but recherché. Le principe de finalité: Il oblige l'association à ne traiter les données des membres que dans le but indiqué lors de leur obtention, rendu visible par les circonstances ou légalement prévu. (1)</p>



7	Combien de temps les données peuvent / doivent-elles être gardées (compliance vs. protection des données)	<p>A cet égard, conformément à la protection des données, il faut faire attention à (5 Art. 4):</p> <ul style="list-style-type: none"> - la proportionnalité - la finalité - la reconnaissance - la justesse/correction des données - la protection technique et d'organisation - Obligation d'information dans le cas de données particulièrement sensibles <p>Fondamentalement aussi longtemps que le membre (également au niveau fédéral). Une fonction archive semble légale aussi sur le fond si elle est destinée à des fins déterminées et définie.</p>
8	Les données d'anciens membres peuvent-elles être conservées? Comment joindre les anciens membres par exemple pour une recherche ou un anniversaire?	Cf. point 7
9	Comment et quand un membre doit-il pouvoir consulter les données rassemblées sur lui?	<p>Selon la loi sur la protection des données, chaque personne (ou son représentant légal) a le droit de demander au propriétaire d'une collection de données si et quelles données le concernant sont traitées. Les membres ont le droit d'interdire la divulgation de leurs données personnelles (droit de blocage) ou à tout moment, entièrement ou en partie, d'un accord donné une fois. (1)</p>
10	Y a-t-il des données qui ne peuvent pas être collectées? Religion, maladies, nationalité, etc.?	<p>Le principe de proportionnalité: Il n'autorise que le traitement des données de membres, qui sont effectivement nécessaires pour atteindre le but recherché. (1)</p> <p>Les données personnelles à protéger particulièrement sont (5 Art. 3):</p> <ul style="list-style-type: none"> - les opinions ou activités religieuses, idéologiques, politiques ou syndicales, - la santé, la sphère privée ou l'appartenance à une race, - les mesures d'aide sociale, - les poursuites et sanctions administratives ou judiciaires; <p>En outre, il faut l'accord exprès pour le traitement des données personnelles à protéger particulièrement (5 art. 5) Pas expressément dans les statuts!</p>
11	Que peuvent faire les groupes dont les statuts/processus d'inscription ne correspondent pas aux éventuels standards ?	<p>Ajustement régulier des statuts et des formulaires d'inscription. Utiliser les modèles de statuts et d'inscription du MSdS (s'ils existent). Il est important pour les membres qu'il y ait la transparence sur où ils sont membres et quelles données sont recensées.</p>



12	Les groupes ont-ils seulement le droit de saisir leurs données dans la MiData et, si oui, dans quelles conditions et sur quelle base juridique (ta-lon d'inscription, sta-tuts)?	Cf. points 1 et 2 En principe, une adhésion à une association sans formalités est aussi possible.
13	La collection de données est-elle enregistrée auprès du préposé fédérale à la protection des données et à la transparence (PFPDT)?	Oui. Consultable sous le lien suivant: https://www.datareg.admin.ch/WebDatareg/search/ResultDetail.aspx?RegNr=200800102

7.4.1 Sources / Références

(1) Fiche sur le traitement des données des membres dans une association

<http://www.edoeb.admin.ch/datenschutz/00628/00653/00661/index.html?lang=de>

[2] Statuts du Mouvement Scout de Suisse: <http://www.scout.ch/de/verband/organisation/statuten>

[4] Règlement des tâches et organisation du groupe

<http://www.scout.ch/de/verband/downloads/programm/reglemente/abteilungsreglement/view?searchterm=Reglement%20%C3%BCber%20Aufgaben%20und%20Organisation%20der%20Abteilung>

[5] Loi fédérale sur la protection des données (DSG)

<http://www.admin.ch/opc/de/classified-compilation/19920153/index.html>

[6] Code civil suisse (ZGB)

<http://www.admin.ch/opc/de/classified-compilation/19070042/index.html>